



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 9 avril 2018

**Information sur l'absence d'avis  
de l'Autorité environnementale  
de la région Occitanie  
sur le PLU arrêté de la commune de Pouzols (34)**

**n° saisine 2018-5898  
n° MRAe 2018AO31**

Par courrier reçu par la DREAL le 9 janvier 2018, la commune de Pouzols a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet arrêté de PLU au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 9 avril 2018 (article R104-25 du Code d'urbanisme).